RISR : Réfléchir et Informer sur la STEP de Redenat.

Etat du projet de Redenat

Le projet de STEP de Redenat, a été officiellement abandonné par EDF en 1982 pour manque de rentabilité.

Ce projet a discrètement refait surface à la faveur de la mise en concurrence des candidats aux concessions des barrages hydroélectriques, concurrence réclamée par l'Union européenne. En effet, en échange de l'investissement très important que représenterait la STEP : plus de 1 milliards d'euros, le gouvernement a tenté de négocier la prolongation de la concession du Chastang en faveur d'EDF.

Cette possibilité de prolongation figure dans la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV). Ainsi tous les documents de programmation de l'action publique prévoient une place pour la STEP, entre autres le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) dans lequel elle figure avec un statut de projet d'« Intérêt Général Majeur » ou le Schéma Régional Air Climat Energie Limousin (SRACE).

Ce mode d'arrangement a été refusé par la Commission européenne. Dans le débat public consacré à la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), le Directeur de l'hydroélectrique chez EDF reconnait que la STEP de Redenat « pourrait se faire par appel d'offres et donc en concurrence ».

Questions soulevées par le projet :

- **Le manque d'information** : les élus locaux nous disent ne rien savoir ; mais les pouvoirs publics, s'ils n'ont pour l'heure donné aucun signal de reprise du projet, n'en continuent pas moins d'inscrire la STEP dans tous les documents de planifications.
- **L'impact environnemental** en local et à l'échelle du fleuve avec des menaces pour la vie aquatique jusqu'en estuaire de Gironde et en mer.
- **L'interrogation sur la pertinence énergétique de la STEP :** nouveaux marchés, nouvelles technologies, nouvelles architectures de réseau : il y a de plus en plus de moyens d'éviter un équipement aussi dévastateur et non rentable[i].
- **L'absence d'arbitrage entre différents types d'Intérêt Général**: quelle instance pour décider des priorités entre satiété énergétique, effondrement de la biodiversité, gestion de l'eau alors que le dérèglement climatique pose déjà des problèmes de remplissage des barrages existants ?

Actions de l'association RISR :

- **Réunir l'information** à partir des différents documents de planification de l'État à tous les niveaux administratifs quand ils concernent l'énergie, l'eau, l'aménagement du territoire afin de situer les enjeux et impacts du projet.
- **Alerter, interroger et s'exprimer** lors de concertations sur les choix de politiques publiques : Dordogne 2050, Assises de l'Eau, PPE, etc. et utiliser (et faire connaitre aux adhérents) tous les espaces d'expression accessibles aux associations et citoyens.
- **Organiser des réunions** afin que les adhérents se rencontrent et échangent . Ainsi RISR a organisé une journée de sensibilisation à l'Environnement le 11 août 2018 avec participation de JM Teulière (Eco-interprète à LNE) et Michel Galliot (climatologue à FNE-Nouvelle Aquitaine) : ballade interprétée de la biodiversité locale, pique-nique et débat entre participants, causerie sur le climat. (Au total, la manifestation a touché au fil de la journée plus d'une centaine de personnes et nous a permis d'accueillir de nouveaux adhérents). Rendez-vous en 2019 !

Nous vous invitons à consulter notre site pour plus d'information et à nous contacter pour toute question :

www.risr.fr

Annick BENAZECH : 06 11 39 20 92 ; **Alain BROGNIART** : 05 55 28 14 16 ; **Dominique MAS** : 05 55 28 48 32

Pour ce qui est de la rentabilité actuelle des STEP, voir l'article du journal helvétique « Le temps » (accessible sur notre site internet)sur la STEP de Nant de Drance en Suisse qui devrait être mise progressivement en service en 2019.